



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

NÉGOCIER EST LE PRODUIT D'UN RAPPORT DE FORCE

La presse économique et sociale s'est fait l'écho d'une initiative du Medef d'un « agenda social et économique autonome » qui pourrait porter sur le champ du paritarisme (formation professionnelle, justice prud'homale, ATMP – accidents du travail et maladies professionnelles –, intelligence artificielle et emploi, transition climatique et énergétique).

Les journalistes nous interrogent : étions-nous informés, en avons-nous discuté, s'agit-il d'un revirement du Medef ?

J'ai dû expliquer et rappeler – l'information est vite oubliée apparemment – que la confédération y œuvrait particulièrement ces derniers mois.

Dès le début de 2019, ayant repris contact avec les organisations d'employeurs et les autres confédérations syndicales, nous avons milité en ce sens. À cette époque, le Medef était encore sous le charme des lois et ordonnances travail qui voulaient sonner le glas du paritarisme et de la négociation nationale interprofessionnelle. Quand nous proposons déjà l'ouverture d'une négociation sur le télétravail, le Medef nous renvoyait au niveau de l'entreprise. Il a fallu la crise sanitaire, le travail à domicile imposé par le gouvernement, pour qu'il convienne d'une négociation. Si nous avons pu nous accorder pour ouvrir une négociation sur la santé au travail, c'est parce que les employeurs commençaient à réaliser les risques du tout État en la matière.

Nous avons aussi convaincu les trois organisations patronales de la nécessité d'échanger sur le devenir du paritarisme et de la liberté de négociation collective dans le contexte de la réforme des retraites et plus particulièrement en réponse à la conférence de financement, mise en place et très encadrée par le gouvernement en lien avec la CFDT.

La réunion alors convenue entre les confédérations syndicales et les organisations patronales eut lieu le 19 mars, mais dans le contexte radicalement modifié de la crise sanitaire. Par opposition aux velléités d'« union sacrée », nous avons cependant obtenu que le relevé de conclusions de cette réunion commence par notre attachement à notre « *liberté de comportement* », et affirme « *dans le contexte de crise sanitaire majeure, lié à l'épidémie de Coronavirus [...] le rôle essentiel du dialogue social et de la négociation collective* ». Si les sujets que propose le Medef recouvrent certains de ceux qui nous semblent importants de pouvoir faire avancer par la négociation collective, nous serons cependant attentifs à ce que le patronat peut avoir en tête concernant la gestion de la CATMP, les groupes paritaires de Sécurité sociale, les prud'hommes, ou ce qu'il qualifie « *d'accompagnement des entreprises dans la gestion des transitions* ».

**Notre mandat est
et sera de défendre
et faire progresser
les droits des salariés**

Comme toujours, notre mandat est et sera de défendre et faire progresser les droits des salariés, non d'accompagner les restructurations!

Nous mettrons aussi les nôtres à la table de discussions, comme la question de « la chaîne de valeur » – des actionnaires aux fournisseurs et clients, en passant par les donneurs d'ordre et sous-traitants –, tant les conditions imposées par les uns et les autres, dont celles des appels d'offres et passations de marchés, sont déterminantes sur les conditions de travail, de salaires et les marges possibles de la négociation.

De ces sujets, mieux vaut que l'on s'en occupe plutôt que de subir les décisions des pouvoirs publics. Là encore, il s'agit d'aller négocier la part des richesses produite par l'activité des producteurs, les salariés, redistribuée au salaire, direct et différé! Négocier est le produit d'un rapport de force. FO est et sera exigeante!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr